



Ministère de la santé et de la prévention
Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

ARRÊTÉ

portant nomination de correcteur de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2023

Le ministre de la santé et de la prévention, le ministre du travail du plein emploi et de l'insertion et le ministre des solidarités de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Est nommé examinateur adjoint au jury pour la correction des épreuves écrites de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2023 :

M. Michaël ROBIN

Directeur adjoint du travail à la direction départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle.

Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 mai 2023

Sandrine EUSTACHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sandrine Eustache', with a long horizontal stroke extending to the right.

Cheffe de la mission Concours